Procès-verbal de l’Assemblée Générale de l’asbl FVWB

 du DIMANCHE 17 JUIN 2018

 rue de Namur à BEEZ

# Présents pour les entités provinciales/régionales :

* **Brabant Wallon (4) :**
	+ Frederic SCHMITT
	+ Francis OFFERMANS (procuration de MABILLE Harry)
	+ Eric DAVAUX
	+ Emile LORGE
* **Bruxelles Capitale (4) :**
	+ Jean-Luc HAUBRUGE
	+ Philippe JANS
	+ Marc MENASSA
	+ Frédérick VANDENBEMDEN
* **Hainaut (6) :**
	+ Pierre CARLIER
	+ Franz POTIERS
	+ Denis VAN BEVER
	+ Daniel VAN DAELE
	+ Blaise PECHEUR
	+ Yves PADUART
* **Liège (6) :**
	+ Philippe ACHTEN + procuration pour Mr RUYFFELAERT
	+ Pascal SCHMETS
	+ Philippe GREIF (procuration de Michel CULOT)
	+ Claude CORMEAU + procuration pour CABAY Alain
* **Luxembourg (6) :**
	+ Michel FORGET + procuration pour BURTON Guy
	+ Bernard VALENTIN + procuration pour GRUSELIN Roger
	+ Jean-Louis MASSART
	+ Anne-Marie HABETS
* **Namur (6) :**
	+ Benoit YERNAUX
	+ Thierry BIRON
	+ Fabrice FOSSEPRE
	+ Corine LECOMTE
	+ Mathieu DIDEMBOURG
	+ Bernard DEWILDE
* **RVV (2) :**
	+ Dominique RETERRE
	+ Gaby SOIRON
* **Total : 34 voix**
* Olivier Dulon, président de la FVWB préside la séance.
1. **Accueil des membres.**

A.M HABETS procède au décompte des voix :

**Total de 34 voix**.

1. **Allocution du Président.**

O. DULON souhaite la bienvenue à tous les membres présents en signalant que cette AG est le prolongement de l’AG extraordinaire du 14 avril dernier au cours de laquelle le R.O.I a été modifié pour être mis en conformité avec les nouveaux statuts.

Il prévient aussi l’assemblée que M. CLOES viendra expliquer sa méthode de travail et la mise en place de tout ce qui concerne la formation des cadres et des entraineurs suite à des remarques et plaintes reçues par la fédération à ce sujet.

 Présence de Mr DUBRU ainsi que d’autres affiliés entraineurs.

Intervention de Mr. JANS qui demande :

«  **quel ROI est d’application en ce moment ?** »

Mr DULON répond qu’il s’agit du ROI voté lors de l’AG du 14 avril dernier.

Mr JANS conteste cette réponde en argumentant le fait qu’il a fait plusieurs demandes - par mails envoyés au président - concernant la date d’entrée en vigueur du ROI et sur d’autres problèmes rencontrés dans ce ROI ( suppression de certains textes comme la notion de méfiance) .Il dit n’avoir pas reçu de réponse à ces demandes et estime que la manière de faire n’est pas fair-play car certains textes sont passés «  en force ».

Mr DULON conteste ces dires et amène la preuve qu’il a bien répondu à Mr JANS en lisant un mail du 17 mai dans lequel Mr JANS disait : «  ***Merci pour votre réponse et désolé pour le sarcasme qui a finalement amené aux réponses que je voulais*** ».

Mr. VAN BEVER intervient en trouvant dommage que certaines personnes remettent en question le vote du ROI qui a bien eu lieu lors de la dernière AG. Il se pose la question de savoir si cette AG a bien lieu de se poursuivre dès le moment où certains contestent la validité des textes présentés.

Pour clore le débat, Mr DULON propose que l’assemblée se positionne à ce sujet en votant sur la validité des textes du ROI présentés suite à la dernière A.G.

A l’unanimité des membres présents (34 OUI) le ROI voté est d’application ; l’AG du jour peut donc se poursuivre.

***Arrivée de Monsieur CLOES****.*

Il répond point par point aux différentes remarques reçues. Celles-ci résultant du mécontentement de plusieurs personnes concernées par la formation des cadres et l’obtention des cartes de coach. Il répond également aux questions posées par les membres de l’assemblée et spécialement celles de Mr DUBRU.

Après cet intermède, poursuite de l’ordre du jour de l’AG.

1. **Approbation du rapport d’activité 2016**

Lors des précédentes AG, le rapport d’activité 2016 avait été refusé car jugé incomplet.

La secrétaire présente le complément qu’elle a réalisé en suivant les 4 axes demandés.

Aucune remarque émise, le rapport d’activité 2016 est donc finalement accepté à l’unanimité.

1. **Examen et vote des propositions de modification du ROI.**

Voir document en annexe

1. **Commissions judiciaires**

Ce point est retiré.

Le retard pris par Volley Belgium pour mettre en place un parquet, nous oblige à postposer le vote pour les Commissions Judiciaires.

1. **Interpellations.**
* Suite à la réception d’une suggestion émanant d’un club – Verviers Athénée VC – cette demande a été mise à l’ordre du jour par le CP Liège.

Elle concerne la modification du règlement de compétition afin de fixer à 16 ans l’âge minimum (au lieu de 18 ans actuellement) et ainsi de limiter les opportunités et de rétablir un certain équilibre entre tous les clubs.

Cette AG ne peut donner aucune suite à cette demande et il est conseillé au club ou au CP de faire une proposition de modification pour une prochaine A.G.

P. ACHTEN prend acte de cette proposition et transmettra au club de Verviers Athénée VC.

* Mr JANS a fait une interpellation en application de l’art. 1060 des ROI. Celle-ci s’adressait en premier lieu au Président du CA, en second lieu à la Secrétaire du CA et en troisième lieu aux membres du CA. Cette interpellation a été envoyée par recommandée en date du 16/05/2018.

**Objet** : diverses remarques concernant AG du 14/4/2018, AG de Janvier 2048, les réunions de CA, les Commissions Judiciaires en autres.

Il estime ne pas avoir reçu de réponse à toutes ses demandes.

Mr DULON lui redit que concernant les Commissions Judiciaires, les membres ont été reconduits dans leur fonction lors de la dernière AG et que toutes les autres réponses se trouvent dans son mail du 17 juin.

Mr VAN DAELE rappelle également que pour l’approbation des comptes et bilans de la dernière AG, une firme fiduciaire avait remis un rapport après vérification.

Mr JANS n’étant toujours pas satisfait des réponses reçues, il évoque de faire une demande de motion d’ordre et de de demander un vote de méfiance.

Le président rétorque sa demande toutefois, il lui demande de clarifier

l’objet et les personnes concernées.

Mr JANS retire sa demande, néanmoins il se montre mécontent

 vis-à-vis du fonctionnement de l’ASBL et des réponses reçues.

La Secrétaire FVWB

A.M HABETS